



©DR

Au Grand-Duché du Luxembourg, la langue comme facteur d'intégration

GAËLLE CARIO, OLEG LEBEDEV ET ANNE-MARIE SCOHIER

Dans le cadre du programme Erasmus 2021-2027, une délégation du SeGEC, accompagnée de directions d'écoles et d'enseignant(e)s du fondamental, du secondaire et de l'enseignement de promotion sociale, s'est rendue en voyage d'étude chez nos voisins du Grand-Duché du Luxembourg. Le but de cette visite : penser l'inclusion des familles allophones dans le système scolaire.

L'enjeu de ce projet était de réunir trois niveaux d'enseignement du SeGEC, en les confrontant à la fois au fonctionnement du système luxembourgeois, au travail des associations locales, aux comités de parents, et en les mettant au contact des dernières innovations pédagogiques.

L'apprentissage de la langue est un enjeu central des politiques publiques au Grand-Duché du Luxembourg, qui a la particularité de scolariser en luxembourgeois, français et allemand ; tout en sachant que l'apprenant (jeune ou adulte) parle bien souvent plusieurs autres langues à la maison (en premier lieu : le portugais).

Pour pallier cette difficulté, des moyens humains et financiers gigantesques sont mobilisés. Depuis peu, les programmes nationaux du fondamental proposent par exemple des thèmes proches du vécu des enfants, partant d'une démarche ludique et sensorielle, ce qui permet de maintenir la motivation et de dédramatiser de l'erreur. Cette approche s'éloigne de l'enseignement traditionnel d'une langue (traduction, grammaire, syntaxe, lecture de textes

littéraires), pour aller vers une vision de la langue comme un outil de communication.

De plus, le système luxembourgeois place la langue d'origine en tremplin pour l'apprentissage des trois langues nationales. Contre toute attente, la langue parlée à la maison sert ici de base à l'apprentissage de la langue étrangère, y compris dans la prononciation, en partant de sons que l'apprenant peut déjà produire. Cette reconnaissance favorise en outre la valorisation des cultures issues de l'immigration.

Ces approches pédagogiques s'accompagnent au Grand-Duché du Luxembourg d'une série de dispositifs qui permettent l'inclusion des personnes fragilisées ou en risque de se retrouver en marge de la société. Parmi ces dispositifs, on peut noter des médiateurs interculturels à la fois traducteurs et passeurs de cultures ; des maisons-relais qui proposent des initiatives socio-éducatives en faveur des jeunes et des familles ; des centres de compétences en psychopédagogie spécialisée qui assurent l'accompagnement des enfants et jeunes à besoins spéci-

fiques ; des classes d'accueil pour les enfants ukrainiens avec un programme et un accompagnement psycho-social adapté. Le travail des associations luxembourgeoises défendant les droits des immigrés a également été unanimement salué.

Si, comme dans d'autres pays européens, beaucoup reste à faire pour une politique d'immigration véritablement ouverte et solidaire, le Grand-Duché du Luxembourg se distingue par la gratuité de l'ensemble des services (éducatifs, associatifs,...) à destination de sa population scolaire, y compris les immigrés et leurs parents. Malgré cela, la gestion de la diversité reste un problème et on peut questionner l'orientation précoce des élèves dès 11 ans en fonction de leur maîtrise de l'allemand et du français. Les devoirs à domicile n'ont pas été supprimés et demeurent un facteur de discrimination, tout comme le sont les épreuves standardisées.

La délégation du SeGEC est revenue de ce voyage avec des questionnements nouveaux, et surtout avec des pistes très concrètes pour un travail de terrain et de réflexion. ■